

**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 27 Juin à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 20 Juin 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Etude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI – Validation des diagnostics technique et organisationnel (PHASE 1)

Présents : 21

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), , DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce),

Absents excusés ayant donné pouvoir : 9

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pour à BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane (Virvac) pour à JEANNET Serge, COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) pouvoir à MONSEIGNE Célia, COUPAUD Catherine (Pugnac) pour à FUSEAU Mickaël, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pour à ROUX Jean, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) pour à FAMEL Olivier, POUCHARD Éric (Lansac) pour à SAEZ Catherine, TABONE Alain (Cubzac les Ponts).pour à BRIDOUX Nadia,

Absents excusés : 7

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance : Mr ISIDORE Jean Marc

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, et notamment l'article 56-II-1° en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les modifications apportées par la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 de Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 211-7 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L. 151-36 à L. 151-40 ;

Vu la délibération n°2017-139 relative à la modification des statuts et de la dénomination de la Communauté de Communes par laquelle le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes a approuvé la prise de compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

Vu les délibérations concordantes des Communautés de Communes de Blaye, du Fronsadais, du Grand Cubzaguais et Latitude-Nord-Gironde approuvant la convention par laquelle la maîtrise d'ouvrage de l'étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI a été déléguée au Grand Cubzaguais Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°2018-06 par laquelle le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'étude de gouvernance GEMAPI ;

Considérant que, suite à la procédure adaptée d'appel public à la concurrence réalisée conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et mise en œuvre le 7 février 2018, le marché public relatif à la réalisation de l'étude de gouvernance GEMAPI a été attribué au groupement d'études constitué des cabinets PROPOLIS CONSEILS, Malgali PAULHAN et GEDEAUCONSEIL ;

Considérant que la réunion de lancement de l'étude s'est tenue le 23 avril 2018 devant les membres du comité de pilotage ;

Considérant que, lors de la réunion du comité de pilotage du 14 juin 2018, les membres du comité ont jugé, au regard des éléments restitués par le groupement, que la première phase de diagnostics avait été réalisée conformément aux termes du cahier des clauses techniques particulières ;

Oùï l'exposé de Mme Célia MONSEIGNE Vice-Présidente en charge du dossier,

Sur avis du bureau élargi et des membres de la commission n°1 Planification territoriale,

Le Conseil Communautaire prend acte des informations concernant ce diagnostic et la première phase de l'étude de préfiguration de la mise en œuvre de l'étude GEMAPI relative aux diagnostics technique et organisationnel. Le conseil communautaire donne pouvoir à la commission n°1 du 10 juillet 2018 associant tous les membres du Conseil Communautaire pour valider la première phase de l'étude.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Juin 2018.

Le Président,

A.DUMAS

